

Relisons Madiran

Dans le numéro 100 (p. 46 et p. 210) de la revue *Itinéraires*, Jean Madiran écrivait : « Un journal se regarde et se lit, la revue *Itinéraires* se relit et se garde. » Suivant ses conseils, relisons l'« Avertissement » en tête du numéro spécial hors série intitulé *La Condamnation sauvage de Mgr Lefebvre*, décembre 1976, p. 1-7.



La condamnation de Mgr Lefebvre, nous l'appelons sauvage au double sens de cruelle et d'irrégulière.

Nous l'estimons importante, procurant sur la situation de l'Église une redoutable et irrécusable clarté : car c'est pour être demeuré un évêque indéfectiblement catholique que Mgr Lefebvre a été condamné.

Mgr Lefebvre a été condamné pour la première fois au printemps de l'année 1975. Cette première condamnation, depuis lors plusieurs fois confirmée et aggravée, concernait sa *déclaration* du 21 novembre 1974, par laquelle il répondait aux manœuvres hétérodoxes, et parfaitement post-conciliaires, des envoyés du Saint-Siège en inquisition à Écône.

Au mois de novembre 1974, en effet, le séminaire de Mgr Lefebvre à Écône fut inspecté par deux visiteurs apostoliques, deux Belges, le bibliste Mgr Descamps et le canoniste Mgr Onclin.

La conduite de ces deux visiteurs fut scandaleuse.

Ils tinrent devant les séminaristes des propos inacceptables à trois niveaux différents :

- 1°) au sujet du mariage des prêtres ;
- 2°) au sujet de la notion de vérité ;
- 3°) au sujet de la résurrection de Notre-Seigneur.

Ces visiteurs apostoliques venaient « de Rome ». Mais de quelle Rome ? Forcément point de la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité, gardienne de la foi catholique, puisqu'ils mettaient en doute sa doctrine traditionnelle aux trois niveaux qui viennent d'être dits. Ils venaient d'une Rome néo-moderniste et ils tentaient d'en inoculer à Écône la nouvelle religion.

Mgr Lefebvre l'a précisé dans sa *relation* du 30 mai 1975 :

Je ne pouvais adhérer à cette Rome que représentaient des visiteurs apostoliques qui se permettaient de trouver normale et fatale l'ordination des gens ma-

riés, qui n'admettent pas une vérité immuable, qui émettent des doutes sur la manière traditionnelle de concevoir la résurrection de Notre-Seigneur. C'est là l'origine de ma déclaration...

Quand fut connue la déclaration de Mgr Lefebvre, quelques timides estimèrent qu'il exagérerait, qu'il s'aventurerait trop ou qu'il se trompait en parlant d'une « tendance néo-moderniste qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues ». Certes, disaient les timides, il existe une tendance néo-moderniste ici ou là, et par exemple dans l'épiscopat français, mais pas à Rome ! Pas à Rome ! Pas à Rome !

Mais si Mgr Lefebvre avait exagéré ou s'était trompé en cela, il se serait trompé simplement *sur le fait* : sur l'existence et l'influence même à Rome de cette tendance néo-moderniste.

Et l'on aurait dû lui répondre, voire le condamner, *sur le fait* et non sur le droit ; on aurait dû lui dire : « Il n'est pas vrai que le concile, les réformes qui en sont issues et le gouvernement actuel de l'Église soient inspirés par une tendance néo-moderniste. »

Or c'est tout le contraire. Les réponses de Rome ne contestent pas *ce fait* et répondent seulement sur le *droit*. Elles contestent le droit de s'opposer au modernisme à partir du moment où il vient de Rome. Les réponses de Rome, à commencer par la sentence des trois cardinaux du 6 mai et par l'article de *L'Osservatore Romano* du 8 mai 1975, déclarent que Mgr Lefebvre sort de la communion en refusant de se soumettre au modernisme qui s'est emparé du pouvoir spirituel. Si ce n'était pas le modernisme, s'il ne s'était pas emparé du pouvoir, on l'aurait dit. Il y aurait, de la part de Mgr Lefebvre, méprise, malentendu, erreur de fait : il n'y aurait évidemment pas faute contre la « communion ».

La redoutable, l'irrécusable clarté était donnée dès le début de l'affaire. A un évêque qui disait :

Je ne me soumetts pas à votre modernisme,

Rome n'a pas répondu :

Mais ce n'est pas du modernisme !

Rome a répondu :

Même si c'est du modernisme, vous devez vous soumettre.

Ainsi les détenteurs actuels du pouvoir dans l'Église militante exigent qu'on leur obéisse *même s'ils sont modernistes* ; qu'on leur obéisse *quoi qu'ils commandent et enseignent* ; qu'on leur obéisse *inconditionnellement*. Or l'obéissance inconditionnelle, même s'il s'agit du pape, n'est pas catholique. C'est à Dieu seulement et à la loi de Dieu qu'un catholique obéit

inconditionnellement. Il obéit aux autorités humaines, civiles ou ecclésiastiques, à la condition que leurs ordres n'aillent pas contre la loi de Dieu.

C'est véritablement un point de doctrine et c'est véritablement un point de foi qui est en cause.

La vérité catholique est qu'on n'obéit pas aux ordres par lesquels le pape Alexandre VI Borgia organise ou favorise le mensonge, la fornication, l'assassinat. La vérité catholique est qu'on n'obéit pas aux ordres par lesquels le pape Honorius I^{er} protège et propage l'hérésie, ce qui lui vaut d'être explicitement et nommément condamné comme hérétique par ses successeurs.

Pareillement, aujourd'hui, nous n'avons pas à obéir aux ordres, décrets, sentences et notifications abominables dont on prétend, sans au demeurant nous le prouver toujours, qu'ils viennent de Paul VI en personne : les ordres abominables qui organisent et imposent l'autodestruction de l'Église, la falsification de l'Écriture, la décomposition de la sainte messe, l'adultération du catéchisme, l'apostasie immanente.

La commission cardinalice de 1975, par la bouche du cardinal Tabera, a d'ailleurs déclaré à Mgr Lefebvre :

Ce que vous faites est pire que tout ce que font les progressistes.

Aveu décisif.

Cela revient à dire que la nouvelle religion permet tout, *sauf* la tradition catholique, qui est le pire à ses yeux. C'est bien ce que nous avons compris.

Dès le mois de mai 1975, la sentence des cardinaux a condamné la *déclaration* de Mgr Lefebvre comme « *en tous points inacceptable* ». En tous points. A commencer donc par le point 1 : « Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique... à la Rome éternelle... »

Les occupants veulent que l'on adhère à la Rome occupée. Ils ne veulent pas que l'on adhère à la Rome éternelle.

Toute l'affaire est maintenant pour eux d'englober dans la condamnation de Mgr Lefebvre même ceux qu'elle ne concerne pas.

Pour n'y être pas englobés, il faudra que les suspects multiplient les gages, les compromissions, les capitulations, sans jamais d'ailleurs arriver à désarmer la suspicion artificiellement jetée sur eux.

Le système est en place.

Les uns sont déjà traités comme des condamnés, sous le motif que Mgr Lefebvre est condamné.

Les autres, chaque fois qu'ils élèveront une parole contre l'autodémolition de l'Église et contre l'apostasie immanente, s'entendront dire :

Vous êtes donc comme Mgr Lefebvre !

Et il leur faudra subir moralement et administrativement le même sort, ou désavouer sans fin toute résistance à l'autodémolition et à l'apostasie.

Dans cette guerre de religion, la seule position forte est et sera de s'en tenir à la *déclaration* de Mgr Lefebvre sans en démordre et sans en lâcher aucun point. Elle est parfaitement catholique. La condamnation sauvage l'a condamnée « en tous points ». C'est bien « en tous points » qu'il faut s'y tenir.

En tous points, car cette guerre est un affrontement absolu et fondamental : l'affrontement entre la religion catholique et la nouvelle religion qui colonise l'administration ecclésiastique. Cet affrontement est inévitable et son issue n'est aucunement douteuse. La religion catholique sera de plus en plus persécutée, au besoin jusqu'à la mise à mort de ses fidèles (par le bras temporel du parti communiste), mais, par la grâce de Dieu, elle demeurera indomptable et invaincue. L'administration ecclésiastique, si elle n'arrive pas à se déprendre et à se décoloniser, sera inmanquablement détruite, au moins dans ses formes et procédures actuelles, issues du concile, qui sont atypiques, illicites et sauvages, et son personnel, après l'ivresse plus ou moins longue de la puissance mondaine et du despotisme, sera finalement déshonoré devant l'histoire et devant Dieu. Au vrai, il l'est déjà.

Le séminaire d'Écône n'était point un séminaire « sauvage », c'est-à-dire marginal et sans autorisation canonique. Le parti au pouvoir et sa presse, une fois de plus, nous avaient menti. L'autorisation canonique existait bien puisque, au début du mois de mai 1975, on a proclamé sa soudaine suppression.

Ce qui est véritablement « sauvage », ce sont les mesures prises contre l'œuvre de Mgr Lefebvre. Elles n'ont aucune valeur. Il s'agit en réalité d'une guerre de religion. Du côté de Mgr Lefebvre, la religion catholique. De l'autre côté, la nouvelle religion.

Dans les pages qu'on va lire, tout ce qui est présentation, explication, commentaire des documents est de notre main et engage, bien entendu, notre seule responsabilité.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !